

COMMUNE DE POISSON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2015 à 20 h 00

Présents : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, AUPECLE Mathilde, SOLEYMIEUX Aimé, BRIVET Isabelle, DESCHARMES Frédéric, LORTON Corinne, AUGAGNEUR Jean-Paul.

Excusés : BERNARD Didier, AUDUC Jean-Marc

Absents : Néant

Secrétaire de séance : BRIVET Jean-Paul

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 18/12/2014.

EXTENSION GARAGE COMMUNAL

Le Maire informe le CM des derniers devis reçus concernant le projet d'extension du garage communal. Le CM délibère favorablement pour déposer deux demandes de subvention : l'une auprès du Conseil Départemental au titre du PIIC 2015 (programme d'intervention pour l'investissement communal) et l'autre auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Les travaux dont la dépense est arrondie à 48.000 € HT seront engagés dès réception de la décision d'octroi des subventions. La commune autofinancera le complément. Dans le cas où la subvention de l'Etat n'atteindrait pas la somme souhaitée par le CM, le Maire s'engage à solliciter une aide financière complémentaire par un autre biais.

GARDIENNAGE DE L'EGLISE

M. le Maire informe le CM que Mme Marie-Thérèse POLETTE, domiciliée au bourg, a accepté d'assurer le gardiennage de l'église en remplacement de Mme Andrée COGNARD qui a souhaité abandonné cette fonction après plus de 10 années de service.

COMPTES RENDUS DIVERS

Commission environnement : La commission est convoquée le 04/02/2015 afin de programmer l'arrachage de certaines plantations devant le parking de la mairie.

Commission information : Le Maire informe la commission qu'il est nécessaire d'avancer dans le projet concernant la création du site WEB. Une réunion est prévue le 11/02/2015 à 20 h.

Commissions des travaux : Le Maire informe le CM de la nécessité de programmer les investissements futurs jusqu'en 2017 afin d'être en mesure de prévoir l'impact financier de la mutualisation au niveau des 10 communes de la communauté. Un recensement sera établi prochainement et transmis à M. le Président de la Communauté de Communes. Ces renseignements seront intégrés dans l'étude fiscale actuellement en cours.

Commission des finances : Une réunion sera programmée dès que les comptes de l'exercice 2014 seront clôturés.

Le Maire informe le CM :

- de la prévision de remplacement du photocopieur de la mairie dont la location arrive à échéance en mars prochain,
- de la visite du Service des Archives Départementales chargé de vérifier la tenue des archives de la commune. A noter que l'aménagement de placards dans la salle du conseil a permis de désengorger le secrétariat. Un rapport sera envoyé à la commune.
- de la casse d'un prunus sur le trottoir de la poste par un conducteur indélicat qui n'a pas laissé d'adresse alors qu'une déclaration de sinistre aurait pu être faite auprès des assurances.
- qu'il a sollicité, dans l'urgence, Isabelle BRIVET pour représenter la commune au sein d'une réunion de la Bibliothèque Municipale avec les services de MACON et demande au CM de bien vouloir valider cette proposition. Le CM prend acte et valide cette nomination pour la durée du mandat. Il ressort de cette réunion qu'il sera nécessaire de dynamiser ce service et la commission devra y réfléchir.
- des réunions auxquelles il a participé depuis le dernier conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Corinne LORTON relaie une question qui lui a été posée quant à la hauteur des reprises de goudron qui ont été opérées sur le chemin du Grand Bois. **Réponse :** Effectuée suite à l'affaissement de la route au-dessus d'un aqueduc, cette réalisation est peut-être un peu surchargée mais il suffit de ralentir pour ne pas se faire secouer !

Jean-Paul AUGAGNEUR indique au CM que les barrières installées à Moulin l'Arconce afin de faire ralentir les usagers de la passerelle sont hors service. **Réponse :** Le Maire chargera les employés communaux de procéder à leur réinstallation, de même que les panneaux, jetés à la rivière.

Le Maire lève la séance à 22 h 00
Fait à Poisson, le 29/01/2015

Le Maire,
J. GUYOT de CAILA

